



PROJET JERP

PROJET JEUNESSE ENGAGÉE ET RESPONSABLE POUR UNE PARTICIPATION DÉMOCRATIQUE EFFECTIVE AU BURKINA FASO

LES RÉSEAUX SOCIAUX NE SONT PAS UN ESPACE DE NON-DROIT

RESPECTER SA VIE PRIVÉE ET CELLE DES AUTRES EST UN DEVOIR.



JEUNESSE ET USAGE RESPONSABLE DES RESEAUX SOCIAUX

MAI 2020

Elaboré avec l'appui technique du ministère en charge de l'économie numérique.

AVANT-PROPOS

Depuis 2003, la Fondation Terre des Hommes Italie (TDHI) intervient au Burkina Faso dans les domaines suivants :

- Protection et promotion des droits humains et promotion du genre ;
- Protection des enfants à base communautaire et aide d'urgence ;
- Soutien au développement local, inclusion sociale et gouvernance.

Des projets ont été mis en œuvre dans ces domaines afin de soutenir l'action du gouvernement burkinabè et des autres acteurs.

A partir de février 2020, la Fondation Terre des Hommes Italie met en œuvre, en collaboration avec l'Association des Scouts du Burkina Faso (ASBF) et avec l'appui financier de l'Union Européenne (UE) le **Projet Jeunesse Engagée et Responsable pour une Participation démocratique effective au Burkina Faso** (Projet JERP) dont l'objectif global est de contribuer à renforcer la participation citoyenne des jeunes et à reconstruire la confiance entre jeunes et gouvernants.

Dans le cadre des activités dudit projet, elle a initié l'élaboration et la vulgarisation du présent module avec l'appui technique du ministère en charge de l'économie numérique à travers la Direction Générale des Technologies de l'Information et de la Communication (DGTIC).

Aussi, voudrais-je remercier les techniciens dudit ministère pour la rédaction du présent module ainsi que l'équipe technique du projet JERP.

Mes remerciements vont également aux différentes institutions du gouvernement burkinabè et aux partenaires pour la révision et la validation du module.

Quant à toutes celles et tous ceux qui exploiteront ce présent module, je leur souhaite une meilleure appropriation.

Le chef de délégation de Terre des
Hommes Italie au Burkina Faso



Noel LULI

Clause de non responsabilité

« Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union européenne.
Son contenu ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne »

Table des matières

Table des matières	3
I GENERALITE SUR LES RESEAUX SOCIAUX	4
1 Définition et Historique sur les réseaux Sociaux	4
1.1 <i>Définition</i>	4
1.2 <i>Historique</i>	5
2 Les différents types de réseaux sociaux	6
2.1 <i>Les réseaux sociaux généralistes ou relationnels</i>	6
2.2 <i>Les réseaux sociaux professionnels</i>	7
2.3 <i>Les réseaux sociaux de blogging</i>	7
2.4 <i>Les réseaux sociaux de vidéo</i>	8
2.5 <i>Les réseaux sociaux “visuels”</i>	9
2.6 <i>Les réseaux sociaux communautaires :</i>	10
3 Les impacts des réseaux sociaux	10
3.1 <i>Impact sur la politique</i>	10
3.2 <i>Impact sur le business</i>	11
3.3 <i>Impact sur la productivité</i>	11
3.4 <i>Impact sur la socialisation</i>	12
3.5 <i>Impact sur la vie privée</i>	12
II L’usage des réseaux sociaux	13
1. <i>Dispositions légales et règlementaires</i>	13
2. <i>les bonnes pratiques</i>	14
3. <i>les erreurs à éviter</i>	15
4. <i>la participation citoyenne</i>	15
III Cas pratiques	17
1 <i>cas négatifs</i>	17
2 <i>Cas positifs</i>	19

I GENERALITE SUR LES RESEAUX SOCIAUX

1 Définition et Historique sur les réseaux Sociaux

1.1 Définition

Ses premières utilisations remontent au 17^{ème} siècle, il était couramment utilisé par les chasseurs pour désigner un tissu. Puis, il fut employé dans le domaine médical au 18^{ème} siècle (réseau sanguin, réseau nerveux). Ou encore au 19^{ème} siècle pour désigner un chemin (réseau routier, réseau ferroviaire).

En sciences humaines et sociales, l'expression réseau social désigne un agencement de liens entre des individus et/ou des organisations, constituant un groupement qui a un sens : la famille, les collègues, un groupe d'amis, une communauté, etc.

En 1954, l'anthropologue britannique John Arundel Barnes, fit le premier à utiliser la notion de « **réseaux sociaux** » dans un article. Depuis l'invention de Barnes, le recours à la notion de réseaux pour **désigner des ensembles de relations entre individus ou entre groupes sociaux s'est largement répandu, tout d'abord à l'intérieur des sciences sociales puis par l'ensemble des individus**. L'expansion de ce terme est dû au développement informatique et aux moyens modernes de télécommunication.

L'expression « réseau social » dans l'usage habituel renvoie généralement à celle de « médias sociaux », qui recouvre les différentes activités qui intègrent technologie, interaction sociale entre individus ou groupes d'individus, et la création de contenu. **Andreas Kaplan et Michael Haenlein** les définissent comme **un groupe d'applications en ligne qui se fondent sur la philosophie et la technologie du net et permettent la création et l'échange du contenu généré par les utilisateurs**.

Dans un monde qui s'élargit de plus en plus vite et où les interactions entre les personnes éloignées les unes des autres sont indispensables, il a fallu mettre en place ces réseaux qui permettent de communiquer plus facilement et surtout avec des individus qui partagent des points communs afin de créer des communautés.

1.2 Historique

Le réseautage social existe depuis que les hommes sont constitués en société. Des groupes sociaux, organisés autour d'un thème fédérateur (religion, classe sociale, études etc...), forment un type de réseautage informel : recommandation à un tiers, réunions organisées, etc. Avec l'apparition d'Internet, le réseautage social a pris une nouvelle ampleur et ses formes se sont multipliées.

Depuis les premiers emails envoyés par les chercheurs américains dans les années 70' aux sites les plus modernes comme Pinterest, l'histoire d'internet est mêlée avec celles des hommes. Le web nous a permis de nous connecter avec d'autres personnes du monde entier. Un nouveau monde s'ouvrait à nous sans même mettre le nez dehors. Nous tendons tous à des connections sociales et à interagir avec les autres, c'est dans la nature humaine. Et le web permet de créer ces relations depuis plus de 40 ans !

- En 1991, le « world wide web » **fait** ses premiers pas lorsque Tim Berners-Lee du CERN propose un nouveau mode de distribution de l'information.
- En 1994, un étudiant, Justin Hall lance son site « Justin's Links from the Underground » pour se connecter au monde extérieur. Il a publié sur son blog pendant 11 ans et est reconnu comme le père fondateur des blogs personnels.
- En 1995, le réseau Classmates permettait aux américains de retrouver leurs anciens camarades d'école, l'ancêtre de Copains d'Avant en quelque sorte.
- En 1998, « Open Diary » permet à ses utilisateurs de publier leurs journaux en ligne de manière publique ou privée sans avoir de connaissances HTML. Pour la première fois, les utilisateurs peuvent aussi ajouter leurs commentaires.
- En 2000, « Wikipédia » fait son apparition et publie 20 000 articles dès la première année ! Ce site a révolutionné notre accès à la connaissance et à l'information. Les adolescents en ont d'ailleurs fait leur meilleur ami pour leurs devoirs...
- En 2001, « Meetup.com » est un site de partage d'intérêts et de passion.
- En 2002, le réseau social « Friendster » est le premier site à atteindre un million d'utilisateurs !
- En 2003, ce sont trois grands sites qui font leur apparition et qui vont révolutionner notre façon d'utiliser le web, que ce soit dans la sphère privée et dans la sphère professionnelle : « My Space », « WordPress » et bien sûr « LinkedIn ».
- En 2004, Mark Zuckerberg lance « Facebook » depuis sa chambre d'étudiant d'Harvard.
- En 2005, ce sont les vidéos qui sont à l'honneur avec le lancement de « Youtube ».
- Vient ensuite énormément de réseaux sociaux comme « Twitter », « Snapchat », « We heart it » ou encore « Instagram » qui prennent une grande place dans notre quotidien sur les réseaux sociaux.

2 Les différents types de réseaux sociaux

2.1 Les réseaux sociaux généralistes ou relationnels

Tous les réseaux relationnels sont qualifiés de canaux de médias sociaux. Ils ne se rapportent pas à un thème ou une cible d'utilisateurs (clientèle) particulière, mais visent plutôt à s'adresser à un **spectre aussi large que possible d'utilisateurs**. Les utilisateurs communiquent, cliquent et partagent les contenus qui reflètent leurs centres d'intérêt. La diversité des thèmes sur ces réseaux relationnels est donc d'une envergure conséquente.

On peut souvent déterminer des intérêts précis chez les membres de réseaux sociaux. Les utilisateurs s'occupent d'eux-mêmes, suivent différents profils ou canaux, partagent ou « like » certains contenus, adhèrent à des groupes spéciaux, etc. En cela, il est possible d'aborder une certaine clientèle via les campagnes correspondantes. Les réseaux sociaux relationnels sont les suivants :



Considéré comme synonyme de « réseaux sociaux » par certains, Facebook est le seul site où vous êtes susceptible de trouver des amis, des collègues et des parents autour de vous tellement la plateforme est devenue populaire. Bien que Facebook soit principalement axé sur le partage de photos, de liens et de la vie quotidienne, les utilisateurs peuvent également montrer leur soutien aux marques ou aux organisations en devenant des fans.

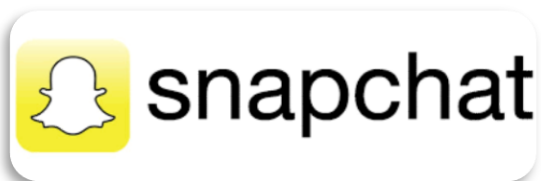


Peut-être la plus simple de toutes les plateformes de médias sociaux, Twitter se justifie être l'un des plus fun et intéressants à utiliser. Les messages sont limités à 280 caractères ou moins, mais c'est plus que suffisant pour afficher un lien, partager une image ou même échanger des idées avec votre célébrité préférée ou un influenceur. La création d'un nouveau profil ne prend que quelques minutes et l'interface de Twitter est facile à prendre en main.



En combinant le meilleur de Facebook et Twitter dans une seule plateforme, Google a donné aux utilisateurs un réseau social qui a un petit quelque chose de tout le monde. Vous pouvez ajouter du nouveau contenu, mettre en surbrillance des sujets avec des hashtags et même séparer des contacts en cercles. Même si un profil G+ ne prend que quelques minutes pour être configuré, le succès de Google+ n'est sûrement

pas ce qui était espéré par la firme de Mountain View. Note : Google + a définitivement fermé en 2019.



Il s'agit d'une plate-forme sociale de partage de photos et de vidéos disponible sur smartphone et qui permet de discuter avec des amis en utilisant des images. La particularité de ce réseau social est que chaque image ou vidéo envoyée ne peut être visible que durant une période de temps par son

destinataire. Il vous permet d'explorer les nouvelles et même de consulter des histoires en direct qui se passent dans le monde.

2.2 Les réseaux sociaux professionnels

De nombreux experts recommandent une **séparation entre profil privé et professionnel**. LinkedIn et Viadeo ont été créés pour un usage professionnel, à savoir pour échanger avec des partenaires commerciaux et collègues ou postuler à une offre d'emploi. Ces plateformes proposent les avantages et des possibilités de communication d'un réseau social, mais les contenus restent exclusivement professionnels, au contraire de Facebook. Les réseaux sociaux professionnels sont les suivants :



Un des seuls réseaux sociaux qui est réellement orienté vers les entreprises. LinkedIn est au cyberspace ce que les groupes de réseautage ont été pour les communautés d'affaires locales. Il est idéal pour rester en contact avec ses anciens collègues, rencontrer des clients, des fournisseurs, recruter de nouveaux employés et suivre les dernières nouvelles de votre secteur d'activité.



Viadeo est un site de réseautage social. Concurrent de LinkedIn, il permet de construire son réseau professionnel et facilite le dialogue entre les membres. L'une des particularités de Viadeo est de réunir des professionnels issus des petites et moyennes entreprises puisque les profils présents dans des entreprises de moins de 50 employés représentent presque la moitié des inscrits. On peut cependant déplorer que la plateforme soit nettement en perte de vitesse.

2.3 Les réseaux sociaux de blogging

Ces réseaux sociaux permettent aux utilisateurs enregistrés de partager des contenus de tous types (actualités, liens, images, vidéos). Les membres qui suivent un profil peuvent

voir ses contenus apparaître dans leur *Timeline*, l'équivalent du fil d'actualité de Facebook. Les réseaux sociaux de blog sont les suivants :



Medium est une plateforme internet de blogging minimaliste conçue pour des textes longs. L'objectif du site est que la plateforme offre une visibilité maximale aux textes indépendamment de leur auteur, pour dépasser la difficulté de faire connaître son blog.

Résultats, on trouve des milliers d'articles très utiles et très intéressants tout en restant agréables à lire.



Cette plateforme est différente de beaucoup d'autres puisqu'elle héberge essentiellement des microblogs pour ses utilisateurs. Les individus et les entreprises peuvent construire de manière très simple et intuitive leurs blogs avec du multimédia (comme des images et des clips vidéo courts). La force de Tumblr

est de s'appuyer principalement sur le reblogage et donc de démultiplier la viralité des contenus.

2.4 Les réseaux sociaux de vidéo

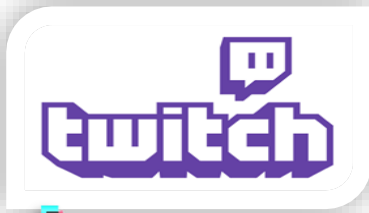
Pour beaucoup de professionnels du marketing, YouTube était pendant longtemps le seul portail vidéo alimenté directement depuis sa propre plateforme par les utilisateurs. La concentration de l'attention sur cette plateforme de streaming vidéo est compréhensible, car ce canal est de loin le plus utilisé et offre beaucoup de potentiel. Les personnalités célèbres et les entreprises ne sont pas les seules à pouvoir atteindre des centaines de milliers d'abonnés. Grâce à des idées et des contenus innovants, certains Youtubeurs peuvent faire de leur hobby un métier.

En termes de réseaux sociaux de vidéo nous avons :



En tant que service de partage de vidéos, YouTube est devenu si populaire que son catalogue de milliards et de milliards de vidéos est devenu le « deuxième moteur de recherche mondial ». Les utilisateurs peuvent partager, évaluer et commenter toutes les vidéos qu'ils visionnent. La

plateforme qui a été rachetée par Google et faisant parti à part entière de son écosystème est le leader incontestable des réseaux sociaux de vidéo.



Il s'agit d'une plateforme de streaming pour les jeux vidéo qui comporte une forte dimension sociale. Sur Twitch, il est effectivement possible de suivre ses streamers préférés et d'interagir avec eux ou les autres utilisateurs. Twitch a été racheté par Amazon en 2014 pour 970 millions de dollars.



TikTok (aussi appelé Douyin) est une application chinoise lancée en 2016. Ce réseau social permet de visionner, créer, monter et partager des clips musicaux à travers un format vidéo de 60 secondes. L'application est très populaire auprès des jeunes.



Periscope est à la fois une application pour appareils mobiles et une plateforme pour appareils mobiles qui permet aux utilisateurs de retransmettre en direct ce qu'ils sont en train de filmer. Appartenant désormais à Twitter, les utilisateurs doivent se connecter à ce dernier puis peuvent diffuser en streaming des vidéos filmées n'importe où dans le monde, et de permettre à d'autres utilisateurs de les visualiser durant les 24 heures suivant la fin de l'enregistrement.

2.5 Les réseaux sociaux "visuels"

Les **plateformes de partage de photos** Pinterest et Instagram mettent bien entendu l'accent sur l'aspect visuel. Le principal intérêt de ces réseaux est la publication de photos ou de vidéos. Les commentaires sont considérés comme une fonction « accessoire ». Ce sont les publications divertissantes ainsi que celles qui donnent une vive impression visuelle qui priment et qui de surcroît « accrochent » leur cible.



Instagram permet de partager ses photographies ou vidéos prises avec son smartphone avec ses amis sur la plateforme ou via les autres réseaux sociaux notamment Facebook qui l'a racheté. Vous pouvez aussi choisir parmi une variété de filtres photo et inviter des amis à les commenter.



Servant de gigantesque idée virtuelle d'inspiration, Pinterest a joué un très grand rôle dans les médias sociaux au cours des dernières années. Particulièrement populaire auprès des femmes et de la communauté du "Do It Yourself", la plateforme vous permet de partager des photos, et toute sorte de visuels créatifs que d'autres peuvent

épingler, enregistrer ou dupliquer.



Flickr un site web de partage de photographies et de vidéos très utilisé par des photographes professionnels ou amateurs. Les utilisateurs peuvent éditer leurs photos en ligne, les gérer, les partager et obtenir des licences Creative Commons.

2.6 Les réseaux sociaux communautaires :



Reddit est un site communautaire de partage de signets permettant aux membres de soumettre leurs liens et de voter pour les contenus proposés par les autres utilisateurs. Fortement ancrée dans la culture web, la plateforme est un des réseaux sociaux les plus influents.

3 Les impacts des réseaux sociaux

Les sites de réseaux sociaux sont en quelques années devenus les repères les plus populaires de l'Internet. Ils ont révolutionné notre façon de communiquer, et socialisé le web. Mais s'il est désormais impossible de nier leur impact, celui-ci peut prendre diverses formes, dont toutes ne sont pas positives.

3.1 Impact sur la politique



Voilà un impact qui était peu évoqué, ou alors qui ne concernait que de lointains régimes, mais qui depuis l'élection de Donald Trump a pris une tout autre tournure. Souvenez-vous, jusqu'à il y a environ 2 ans, les sites sociaux étaient principalement les vecteurs des opprimés, destinés à les rallier dans des pays soumis aux troubles politiques, ou à des formes d'oppression, comme la Chine, l'Iran, la Russie, etc. Aujourd'hui, les réseaux sociaux sont devenus une arme - trop souvent de désinformation massive - entre les mains de nos politiques. Aussi les géants du numérique peuvent maintenant décider du droit à la parole (la suspension du Compte Twitter de Donald Trump après les élections de novembre 2020).

3.2 Impact sur le business



Les entreprises se sont emparées des médias sociaux, ces derniers étant trop heureux de croquer dans la manne publicitaire, pour communiquer, annoncer, recruter, fidéliser. Les réseaux sociaux sont également devenus des outils de marketing, qui alimentent leurs stratégies et leurs permettent de décrypter nos comportements. Et cela ne risque pas de changer, face à la publicité traditionnelle, et en particulier la télévision, les médias sociaux se révèlent à la fois moins coûteux, et surtout plus efficaces car plus personnalisés.

3.3 Impact sur la productivité



De nombreuses entreprises ont interdit l'usage, voire bloqué les accès aux réseaux sociaux sur le bureau de leurs employés. Ces derniers y passent certainement trop de temps, entraînant des pertes de productivité qui se chiffrent en milliards. Mais rien ne peut arrêter la vague des Facebook, LinkedIn, Twitter, etc., qui reviennent au galop sur les smartphones. Et puis, en favorisant le relationnel, les réseaux sociaux peuvent se révéler être des outils de productivité. Reste à trouver le juste équilibre !

3.4 Impact sur la socialisation



De nouveau l'ambiguïté règne. Certes les réseaux sociaux favorisent le contact et l'échange. Ceux-ci sont cependant rarement d'ordres professionnels. Et la dérive est nette car les plus accros aux réseaux sont souvent en relation avec des personnes qu'ils ne connaissent pas, sauf d'avoir quelques thèmes sociologiques en commun. De la découverte et l'apprentissage du monde, la pratique des médias sociaux mène très souvent à l'isolement qui peut dériver vers des formes d'intégrisme. Soit l'impact inverse de celui annoncé à l'initial.

3.5 Impact sur la vie privée



De quelle vie privée parle-t-on ? Dans bien des cas elle n'a plus de frontière sur le web, et les individus s'affichent sans se préoccuper de l'image qu'ils donnent d'eux-mêmes. Jusqu'au retour de bâton dont rares sont ceux qui sont capables de s'en remettre totalement. Pire, le déballage auquel se livrent beaucoup d'individus sur la toile les rend totalement vulnérables. Et que dire des employeurs qui vont visiter les comptes des candidats, et appuyer une partie de leur décision sur ce qu'ils vont y découvrir ? Que les erreurs du passé ferment régulièrement les portes des emplois. Et que les prises de positions irréfléchies deviennent le clivage des déceptions relationnelles. Le bilan des impacts des réseaux sociaux sur la société est plutôt partagé. Sauf qu'à

y regarder de près, la vraie problématique porte sur l'usage que nous faisons des médias sociaux. L'inconscience mène aux dérives, alors qu'à l'inverse un usage réfléchi peut être révélateur enrichissant. Il en est des réseaux sociaux comme de la sécurité, l'humain est le maillon faible...

II L'usage des réseaux sociaux

1. Dispositions légales et réglementaires

- Loi n°025-2018/an du 31 mai 2018 portant code pénal constitue le document de références pour les sanctions liés aux infractions du droit commun. En matière informatique, cette loi prévoit dans sa son « **Livre VII** », les sanctions liées à des infractions en matière informatique et au moyen des technologies de l'information et de la communication. Les rubriques abordées dans ce Livre sont les suivants :
 - des infractions relatives aux systèmes et aux données informatiques ;
 - des manquements aux obligations légales dans la mise en œuvre et l'utilisation d'un système de traitement automatisé de données à caractère personnel ;
 - des infractions au moyen des technologies de l'information et de la communication ;
- Loi n°044-2019/an portant modification de la loi n°025-2018/an du 31 mai 2018 portant code pénal prévoit des sanctions sur les infractions commises en rapport avec les informations publiées sur les opérations de l'armée nationale au moyen des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)
- Loi N° 010-2004/AN portant protection des données à caractère personnel qui a

pour objet de protéger au Burkina Faso, les droits des personnes en matière de traitement de donnée à caractère personnel, quels qu'en soient, la nature, le mode d'exécution ou les responsables ;



2. les bonnes pratiques

L'arrivée des nouveaux outils 2.0 et le développement de nouvelles plateformes sont une opportunité à saisir pour changer nos modes de communication. Il est donc tout à fait dans l'intérêt de tous de connaître et de maîtriser ces outils, et participer à cette aventure numérique, où l'interaction, l'échange et le partage deviennent les premières valeurs.

Notre



objectif est d'accompagner et de responsabiliser les jeunes dans l'utilisation des médias/réseaux sociaux, en ayant conscience de l'impact de leurs propos sur le Web. Dans cette partie, nous avons recensé une douzaine de bonnes pratiques à garder, et quelques erreurs à éviter, dans nos usages des médias sociaux.

Les

l'esprit sont les suivantes :

bonnes pratiques que les jeunes doivent avoir à

- Une bonne utilisation des réseaux sociaux commence par un respect de la loi.
- Vérifier les sources et l'exactitude des informations avant de publier ou relayer.
- Il faut être pleinement conscient des conséquences que peut engendrer une publication. En effet, il n'y a pas de droit à l'oubli sur Internet. Tout contenu publié l'est d'une manière définitive.
- Il faut penser à protéger sa vie privée et cerner les usages d'une plateforme.
- Il faut différencier les usages personnels des usages professionnels.
- Pour une présence en ligne maîtrisée, il faut faire preuve de transparence, de courtoisie, de politesse et de sens de responsabilité.
- Rédiger des publications engageantes, notamment des questions, des invitations, etc.
- Privilégier les contenus visuels ou accompagner de visuels (vidéos, images). La hiérarchie des préférences des internautes place les contenus visuels (vidéos et images) loin devant les autres (sons, liens et textes).
- Intégrer les contraintes du mobile. Rédiger des publications qui prennent en compte les exigences de l'interface mobile (petite résolution, expérience utilisateur) multiplie nos chances d'être lu, car nous sommes à l'ère du web mobile.
- Vérifier le niveau de sécurité des sites que nous visitons avant de renseigner nos données personnelles. Pour cela, il faut s'assurer que l'adresse du site commence par « **https** » et que le symbole du cadenas (vert) est présent dans la barre d'adresse.

3. les erreurs à éviter

- Faire des commentaires à caractère injurieux, diffamatoires et racistes ;
- Publier ou relayer des informations sur les réseaux sociaux sans au préalable vérifier l'authenticité ou la source fiable
- Eviter de régler ses conflits sur les réseaux sociaux
- Eviter d'exposer vos photos dénudées sur les réseaux sociaux
- Ne pas entretenir la conversation. Il est important d'être constant dans les interactions avec les utilisateurs. Sur les médias sociaux, on aime, on réagit, on interagit, on commente... bref, on socialise.
- Eviter de publier des contenus privés sur des comptes à usage professionnel.



4. la participation citoyenne

Les réseaux sociaux sont mobilisés, avant tout, pour renforcer la solidarité et la cohésion sociale, et améliorer ainsi le « vivre ensemble » des citoyens de façon générale.

La participation citoyenne est fortement liée à l'implication dans la collectivité politique puisque le terme « citoyenneté » tire son origine de la cité, un mot d'origine grecque qui désignait l'espace où les individus prenaient les décisions.

Il s'agit d'améliorer l'image d'un quartier, de valoriser le tissu associatif local ou d'entraider des personnes en situation de précarité, la plupart des dispositifs analysés contribuent, autrement dit, à consolider les liens sociaux entre les membres d'une communauté, ou entre eux et les associations de cette localité.

A cet effet, la participation citoyenne dépasse ainsi largement celle liée à la sphère politique ; elle signifie participer à la construction et à l'organisation du « vivre ensemble » en société.

Les réseaux numériques sont susceptibles de développer voire de renforcer la participation à la vie politique et sociale à plusieurs niveaux entre autres :

- **Informier** : les citoyens sont simplement informés des décisions prises.
- **Consulter** : les citoyens sont invités à donner leur avis et/ou proposer des alternatives relatives à la décision à prendre ou une partie de son processus.
- **Impliquer** : les citoyens sont impliqués dans le processus de décision. Les preneurs de décision sont invités à respecter un certain degré d'engagement afin de prendre en compte les propositions des parties prenantes.
- **Collaborer** : les citoyens participent activement au processus de décision dans son ensemble et sont reconnus comme des acteurs à part entière dans le processus. *A ce niveau on peut envisager une collaboration planifiée lorsqu'elle concerne des initiatives lancées par un service et dont la portée de la collaboration avec les différentes parties prenantes est limitée ou alors non planifiée lorsqu'elle concerne des initiatives qui sont lancées par des parties prenantes externes, souvent organisées.*
- **Autonomiser** : le processus de décision est simplement guidé ou facilité par les initiateurs. Les décisions sont amenées et prises par l'ensemble des citoyens participants à la prise de décisions.

Au-delà de ces modes d'interaction relativement classiques, les réseaux sociaux, grâce à la diversification des formats numériques d'expression et de participation, permettent de développer de nouveaux modes d'interaction, aux formes plus variées, notamment liées aux potentialités offertes par le réseautage, la discussion, le partage et la Co publication.

Les nouvelles modalités d'implication des citoyens permises par les TIC dans les démarches de coproduction de mémoire et de savoirs d'un territoire contribuent de manière essentielle à la participation citoyenne, au-delà de la stricte dimension politique. C'est bien dans ce large perspectif que la notion de « participation citoyenne » à l'heure du numérique est abordée dans ce module.

Les démarches de participation citoyenne doivent être mobilisées en réponse à des objectifs opérationnels spécifiques dans le cadre de la construction d'une politique ou d'un service public, en tenant compte des publics visés ou à mobiliser (recherche ou non d'inclusion et de diversité) et des moyens à disposition (temporels et financiers).

Fort de ce constat, nous pouvons noter quelques cas pratiques en raison des choix opérés par l'organisateur.

III Cas pratiques

Les réseaux sociaux sont un outil de communication très utilisé de nos jours, mais l'utilisation faite de ces réseaux sociaux est très anarchique. Les utilisateurs des réseaux sociaux occultent de leur tête que comme dans la vie courante, il y a des règles qui régissent l'utilisation de tous les moyens de communication et du même coup les réseaux sociaux. Le constat que nous faisons de nos jours est que les réseaux sociaux sont utilisés de forte belle manière par certaines personnes, les apportant ainsi le respect, les félicitations, les encouragements, et de vilaine manière par certaines personnes, les apportant des convocations à la justice, des amendes, et même des peines de prison. Vu ces différentes manières d'utilisation des réseaux sociaux, nous ferons ressortir en premier lieu comme cas pratique, les risques encourus lorsqu'on fait une mauvaise utilisation des réseaux sociaux et en second lieu comme cas pratique les biens faits que procure une saine utilisation de ces réseaux sociaux.

1 cas négatifs

Cas 1 :

L'opinion publique burkinabè a été choquée, le 25 mars 2019, par un message publié sur le réseau social Facebook, notamment dans le groupe « Tirs croisés », émanant du nommé N. A. dont la teneur suit : « **les peulhs de la ville sont sages, c'est ceux de la campagne les vrais dangers. La solution pour stopper le terrorisme, c'est d'exterminer les peulhs dans les campagnes. Merci les Kolgweogo d'avoir amorcé le système. Je construire des camps de concentration, des fours crématoire pur vous. Labo ouvert** ».

Le 02 Avril 2019, le procureur du Faso près le Tribunal de Grande Instance de Ouagadougou instruisait le commandant de la section recherche (Gendarmerie Nationale) à l'effet de diligenter une enquête sur les faits et de procéder à l'arrestation de l'auteur du message. Se sentant recherché, N. A. étudiant en première année d'économie, avait supprimé son compte Facebook et s'était rendu injoignable jusqu'à la date du 16 Octobre 2019 où il a été mis aux arrêts et déféré au parquet près le Tribunal de Grande Instance de Ouagadougou.

Il a été poursuivi pour incitation à la haine et à la violence suivant les dispositions de l'article 322-4 du Code Pénal qui dispose qu' « Est puni d'une peine d'emprisonnement de six mois à trois ans et d'une amende de trois cent mille (300 000) à trois millions (3 000 000) de francs CFA tout discours ou écrit public qui justifie ou prétend justifier toute discrimination telle que visée à l'article 322-2 ci-dessus, toute haine, toute intolérance ou violence pour quelque motif que ce soit à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes. Si ces discours ou écrits ont entraîné des violences envers les personnes et/ou des destructions de biens, la peine est de trois ans à dix ans et une amende de cinq cent mille (500 000) à cinq millions (5 000 000) de francs CFA. La juridiction saisie peut, en outre, ordonner la confiscation des supports de ces écrits ou discours ».

Le Procureur du Faso : Harouna YODA

(Source : www.lefaso.net vendredi 18 octobre 2019 à 22h50min <https://lefaso.net/spip.php?article92628>)

Leçon à tirer : Toute incitation à la haine et à la violence qu'elle soit orale ou écrite, dans la rue ou les réseaux sociaux (Facebook) peut être passible de peine d'emprisonnement et d'une amende. Le monde virtuel est régi par les mêmes lois que dans la vie réelle.

Cas2 :

Un lycéen du nom de A.C. lui, est élève au Lycée technique de Ouagadougou (LTO). Passionné des réseaux sociaux, il souligne qu'il a l'habitude d'utiliser les applications WhatsApp et Instagram pour ses temps précieux.

Rarement sur Facebook, précise-t-il, ce lycéen âgé de 22 ans à la recherche de son Brevet d'études professionnel (BEP), section mécanique, est complètement démoralisé de séjourner à la MACO. Issu d'une famille vivant en France, il s'étonne de passer ses moments d'études dans les cellules pour quatre mois.

A.C. affirme que c'est sa copine qui est à l'origine de sa condamnation. Les faits, rappelle-t-il, remontent en 2016 date à laquelle, ils étaient de véritables tourtereaux. Comme toute relation, en amour, il y a des périodes de « veaux gras et de vaches maigres », indique-t-il.

« J'ai remarqué qu'elle n'était plus à moi seul. Elle sortait aussi avec mes amis, avec lesquels nous avons l'habitude de prendre le thé ensemble. Pourtant, j'avais quatre copines et c'est à elle que je tenais le plus », se souvient-il. Un jour, A.C. s'est dit laisser emporter par l'alcool dans un maquis de la place afin de prendre des sanctions sévères contre sa dulcinée D.R. L'alcool, regrette-t-il, quand il se mélange dans une relation amoureuse, ne fait que produire des étincelles. Il dit avoir, dans son ivresse, posté le buste de sa « go » sur Facebook.

« Ma conscience m'a grondé dans les minutes qui suivirent et j'ai automatiquement supprimé l'image », lâche-t-il, oubliant ainsi que la vitesse de propagation de son poste est comme la célérité de la lumière dans le vide. Conséquence, une amie de sa copine, amie aussi à lui sur Facebook, avait déjà fait une capture d'écran et s'en sont suivies des tractations devant les juridictions compétentes. « Après ma détention, je vais supprimer mon compte Facebook, abandonner carrément les réseaux sociaux et ne plus m'approcher de ma copine », relate-t-il en secouant la tête.

L'élève du LTO, à ses dires, a toujours reçu la visite de ses amis. Au fond de sa cellule, il dit recevoir plusieurs fois des exercices de la part de ses camarades pour réussir à son BEP, prévu probablement en juin 2020.

Dans la même logique des faits, il n'est pas le seul à croire que la liberté sur les réseaux sociaux a des limites et est loin d'être du libertinage.

Source : JK. Sidwaya - 17 avril 2020 :

<https://www.sidwaya.info/blog/2020/04/17/utilisation-des-reseaux-sociaux-le-clic-du-cachot/>)

Leçon à tirer : les données à caractère personnel d'une personne comme sa photo ne peut être publié sans au paravent son accord exprès. Les publications de photos nues sont interdites. On encourt aussi une peine d'emprisonnement et des amendes pour non-respect de ces règles

2 Cas positifs

Cas 1 : Alino Faso décoré de l'Ordre du Mérite de la Santé et de l'Action Sociale avec Agrafe Action Sociale (4998 amis et suivi par près de 115 596 personnes source : Facebook à la date du 16 juin 2020).

Quand tout espoir semble perdu, que plus rien ne va et que vous ne savez plus à quel saint vous vouer, il y a toujours cette personne qui est à l'écoute de vos peines et détresses et se bat pour vous venir en aide. En tout cas, Alino Faso, de son vrai nom Alain Christophe Traoré, est apprécié par beaucoup parce qu'il sait utiliser les réseaux sociaux pour collecter des fonds au profit de malades qui n'ont pas les moyens d'honorer les ordonnances médicales. Au-delà des personnes qui l'adulent pour ses différentes actions, il y a celles qui n'hésitent pas à le « clasher » ouvertement, car pour ces dernières, il a ainsi trouvé un filon pour se faire des sous sur le dos des principaux concernés. Dans cette interview qu'il nous a accordée le 17 janvier 2020, celui qui a perdu son premier fils en 2006 s'est longuement exprimé sur cette vocation qu'il a d'aider les personnes en détresse.

Source : l'Observateur Paalga du 17 Jan 2020

(http://www.observateur.bf/index.php?option=com_k2&view=item&id=4643%3Asoutien-aux-personnes-malades-%ABon-a-dit-%E0-un-ministred%E2%80%99interdire-nos-collectes-de-fonds-%BB-alino-faso&Itemid=112)

Leçon à tirer : les réseaux sociaux peuvent être utilisés pour venir en aide à des personnes vraiment dans le besoin qu'on n'aurait peut-être pas croisé dans la vie courante.

Cas 2 : Daouda SANE (4998 amis et suivi par près de 5987 personnes, source : Facebook à la date du 19 juin 2020), animateur de "l'Afrique à un incroyable talent".

Le directeur des programmes de WAT FM et 3TV, animateur de l'émission la plus vitaminée de la bande FM "Le 9-12" fait partie de ceux qui illuminent le paysage médiatique

burkinabé. Adulé pour son talent, sa "berdualité", son sérieux et son professionnalisme, Daouda Sané est régulièrement sollicité pour animer de grands événements. C'est le cas de l'émission de télé-réalité « l'Afrique a un incroyable talent ». L'animateur de Wat FM a été retenu, par l'équipe de production, pour co-animer cette émission avec Konnie Touré à l'issue d'un casting.

(source : <https://www.facebook.com/Watinfos/photos/daouda-sane-animateur-de-lafrique-%C3%A0-un-incroyable-talentle-directeur-des-program/1291753264192764/>)

Leçon à tirer : une bonne image sur les réseaux sociaux permet d'être bien vu et suivi par beaucoup d'internaute. Elle donne un puissant moyen d'influence.

Bref

Les réseaux sociaux sont devenus des canaux incontournables dans la vie des citoyens. Ils ont un impact certain sur la vie des individus et des communautés.

Cependant, l'utilisation responsable des réseaux sociaux commande le respect d'un certain nombre de normes et principes. Utiliser à bon escient, les réseaux sociaux ont plusieurs avantages.

Pour la construction démocratique de nos Etats, les réseaux sociaux peuvent être utilisés comme un levier de mobilisation sociale, de participation citoyenne et d'expression plurielle.